



ARRÊTÉ

Circulation alternée, avenue du Général de Gaulle et chemin du Mas d'astre, au niveau du n°539, en agglomération, sur la portion nécessaire aux travaux, à compter du 03 septembre 2025 et sur une période de 3 jours calendaires. Travaux de branchement pour Enedis. Entreprise Burger électricité sise 13150 BOULBON.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande reçue de Burger électricité, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de branchement pour Enedis,
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des travaux ci-dessus indiqués, pendant les heures d'intervention de Burger électricité, la circulation sera alternée, avenue du Général de Gaulle et chemin du Mas d'astre, au niveau du n°539, en agglomération, sur la portion nécessaire aux travaux, à compter du 03 septembre 2025 et sur une période de 3 jours calendaires.

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit. L'entreprise devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique, L'entreprise sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier, L'entreprise devra contacter les riverains et s'entendre avec eux afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 4 : La Police Municipale de Maussane les Alpilles et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de Burger électricité,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 23 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Christophe CAPRE



Publication sur le site internet de la commune le : 28/07/25